

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2007

L'an 2007 et le vendredi 23 mars à 20 heures 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Janine GUIGON, Gisèle VINCENT,

Messieurs Philippe CLAIR, Michel DONOLATO, Jean-Paul NEUFMARS, Roger OUVRIER-BONNAZ, Gilles REYNAUD, Laurent VALENTE, Bruno VIALATTE.

Absentes excusées :

Pouvoir a été donné par Madame Marie-Pierre GOUTIN à Madame Janine GUIGON.

Pouvoir a été donné par Madame Laurence CLOT à Monsieur Jean-Luc ZANON.

Madame Gisèle VINCENT a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 23 février 2007 est lu et approuvé à l'unanimité.

TAXES ET BUDGETS PRIMITIFS 2007

Comme en 2006, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (11 POUR) de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales. Les taux d'imposition restent donc 7.95% pour la taxe d'habitation, 8.97% pour le foncier bâti et 40.51% pour le foncier non bâti. Les taux des taxes directes locales n'ont donc pas été augmentés depuis 2004. Le produit attendu de ces taxes progresse de 5,76 % par rapport à 2006 grâce surtout à une politique d'urbanisme qui permet donc une progression de nos recettes fiscales sans augmenter la pression fiscale de nos foyers conformément aux engagements pris.

Les Budgets Primitifs (Ville, CCAS, Assainissement) de l'exercice 2007 ont été adoptés à l'unanimité (11 POUR). Le budget Ville est de 665 712 pour le fonctionnement et 492 960 pour l'investissement. Le budget CCAS est de 5 500 et le budget Assainissement de 52 631 pour l'exploitation et 31 418 pour l'investissement.

La rigueur et la maîtrise du budget de fonctionnement permettent de dégager un autofinancement de 193 991 .. Les excédents de 2006 permettent de réaliser un grand nombre d'investissements sans avoir recours à l'emprunt.

Les principaux programmes de 2007 en investissement sont :

- modernisation et amélioration des bâtiments communaux : entretien des écoles primaires, maternelle,
- extension de la bibliothèque,
- réfection du terrain de tennis et création d'un mur anti-racine,
- installation d'un abri de jardin à l'école maternelle pour y entreposer du matériel,
- panneaux de sécurité pour les voies communales,
- achat de matériels pour les Services Techniques (véhicule utilitaire...),
- achat de jeux d'enfants (toboggan) pour l'école maternelle,
- informatisation de la bibliothèque et mise en haut débit,
- création d'un bâtiment pour l'ouverture d'une classe,
- extension et renforcement du réseau électrique à Derbières et de l'éclairage public du quartier Cheynas et du parking de la salle d'Animation Rurale,
- entretien de la voirie communale,
- aménagement du village,
- création d'une passerelle à la station d'épuration de Derbières.

REMBOURSEMENT FRAIS D'ASSURANCE AGENTS RECENSEURS

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du recensement de la population 2007, il y a lieu de rembourser aux agents recenseurs les frais d'assurance occasionnés par l'usage pour motif professionnel de leur véhicule. Les documents de chaque compagnie d'assurance sont fournis pour chaque agent recenseur. A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de rembourser les frais d'assurance aux agents recenseurs dans le cadre du recensement de la population 2007, et charge le Maire de faire le nécessaire.

INDEMNITES DE BUDGET TRESORIER

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Mairie de LA COUCOURDE est appelée à demander le concours de Madame Yvette FORTWENGLER, Trésorier de Marsanne-Sauzet, pour les conseils et renseignements nécessaires à la préparation des documents budgétaires. Ce travail est absolument nécessaire, en dehors de ses obligations professionnelles, et conformément à l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983, le Maire propose d'allouer une indemnité spéciale annuelle de 45,73 Euros à Madame Yvette FORTWENGLER à partir de l'exercice 2007. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et la dépense sera imputée à l'article 6225.

INDEMNITES DE CONSEIL TRESORIER

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16 septembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables des Services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de Trésorier des Communes et Etablissements Publics. Le Conseil Municipal considérant les services rendus par Madame Yvette FORTWENGLER, Trésorier Marsanne- Sauzet, en sa qualité de Conseiller économique et financier de la Commune, décide à l'unanimité de lui allouer à compter du 1er janvier 2007, l'indemnité de Conseil fixée au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif - article 6225.

CONSTRUCTION D'UNE CLASSE SUPPLEMENTAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un classe primaire ou maternelle compte tenu de l'augmentation de la population scolaire et de l'ouverture pour la rentrée 2007/2008 d'un poste d'enseignant supplémentaire. Après présentation de différents devis, le Conseil Municipal retient la proposition de Industrialisé Modulaire de Construction (I.M.C.) de Rochefort du Gard. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, accepte le devis de l'entreprise I.M.C. qui s'élève à 47 377 HT, soit 56 662,89 TTC, charge le Maire :

- de solliciter les subventions de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement et du Conseil Général au titre de la Dotation Cantonale afférentes à cette construction d'une classe primaire ou maternel supplémentaire liée à l'augmentation de la population scolaire,
- de demander l'autorisation de débiter les travaux avant l'attribution des subventions afférentes à ce projet,
- de signer toutes pièces, actes ou documents afférents à ce dossier.

Les financements nécessaires à cette opération seront inscrits à la section d'investissement chapitre 23 du Budget Primitif 2007 de la Commune.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame et Messieurs les Adjointes et les Conseillers-délégués font le compte-rendu :

- Travaux extérieurs :
Les travaux de viabilisation ont commencé au lotissement beauegard.
- Social :
La crèche Saint Pierre à Montélimar ouvre ses postes le 2 avril et accueillera 20 enfants.
L'aire d'accueil des gens du voyage de Montélimar ouvrira le 28 avril.
- Environnement :
La nouvelle déchetterie, située au Nord de Montélimar (quartier des Léonards), de la Communauté de Communes Montélimar Sésame ouvrira le 2 avril.
- Bibliothèque :
Les bibliothécaires organisent une exposition + vernissage en juin sur l'Art pictural. Elles feront appel aux artistes coucourdois, un dépliant est disponible à la bibliothèque.
Il y a en projet pour le mois d'octobre une exposition " laterre est ma couleur ", pour le printemps 2008 une expositionjardin avec trocs de plantes et pour l'automne 2008 une exposition sur les carnets de voyage.

- Enseignement :

Le Conseil d'école a eu lieu le 8 mars dernier. Les effectifs à ce jour pour la rentrée 2007 sont de 109 élèves inscrits, 40 en école maternelle et 69 en école élémentaire. Le découpage pédagogique sera effectué ultérieurement.

Pour la rentrée 2007, il y a donc création d'un cinquième poste d'enseignant sur la commune.

Tous les travaux demandés par les enseignants lors de la précédente réunion ont été réalisés.

Le loto de l'école a été une réussite.

Le Conseil Municipal a octroyé une subvention de 900 € à l'USEP, c'est-à-dire 8 € par élèves. La participation de la commune pour les fournitures scolaire s'élève elle à 40 € par enfant, c'est-à-dire 4200 € pour l'année 2007. La commune participera aussi au service du psychologue scolaire.

- Communication / Culture :

Le 1er avril est organisé par la Sésame une randonnée à La Touche (2 circuits).

- Urbanisme :

Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 23 février 2007 :

Permis de construire : 1 déposé,

Permis de construire modificatif : 1 accordé,

Certificat d'Urbanisme : 1 reçu, 1 déposé,

Déclaration de travaux : 6 accordées, 3 déposées.

Dans le cadre du schéma éolien, la préfecture de la Drôme a considéré la Commune de La Coucourde comme territoire non propice à l'installation d'éoliennes.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les Services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 23 mars 2007.

Le Maire.

Jean-Luc ZANON.